



Conseil de sécurité

Distr. générale
10 octobre 2022
Français
Original : anglais

Lettre datée du 8 octobre 2022, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Dans sa résolution [2645 \(2022\)](#), le Conseil de sécurité m'a prié de consulter le Gouvernement haïtien, les pays concernés et les organisations régionales au sujet des options envisageables en vue d'un renforcement de l'appui à la sécurité concernant les efforts faits par la Police nationale d'Haïti pour combattre des niveaux élevés de violence en bande organisée, et de lui présenter un rapport au sujet de ces consultations.

En août et septembre 2022, à l'aide du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH), le Secrétariat de l'ONU a tenu des consultations avec les autorités haïtiennes et d'autres parties prenantes nationales, notamment le Premier Ministre, le Ministre des affaires étrangères, le Ministre de l'intérieur, le Directeur général de la police, le Directeur général du Ministère de la justice et le Directeur général de l'Office de la protection du citoyen, ainsi que des représentants de la société civile, y compris des femmes exerçant des fonctions de direction. Des membres du Conseil de sécurité, les États Membres de la région, les États intéressés par la coopération Sud-Sud, la Communauté des Caraïbes et l'Organisation des États américains ont également pris part aux consultations, lesquelles avaient pour but de recenser les principales difficultés à surmonter, les capacités disponibles sur place et les solutions susceptibles de bénéficier d'un large soutien politique, technique et financier.

Situation en matière de sécurité

Ces dernières semaines, la dégradation spectaculaire des conditions de sécurité a provoqué l'immobilisation du pays. Des bandes organisées ont pris le contrôle d'installations stratégiques d'importance vitale, comme le port international de Port-au-Prince ou le principal terminal pétrolier du pays, situé à Varreux. Le blocage du terminal a entraîné la quasi-paralysie des services essentiels – eau et assainissement, collecte des ordures, électricité et soins médicaux, notamment.

Qui plus est, une nouvelle flambée de choléra s'est déclarée récemment, et la situation actuelle crée les conditions parfaites pour une augmentation exponentielle du nombre de malades dans tout Haïti. La semaine dernière, la Direction nationale de l'eau potable et de l'assainissement du pays a informé l'ONU que le carburant qui lui restait ne lui permettrait de tenir que quelques jours, et la principale entreprise de distribution d'eau du pays a annoncé qu'elle cessait ses activités parce qu'elle avait épuisé toutes ses réserves de carburant.

Les principales voies d'accès à Port-au-Prince sont bloquées par des bandes criminelles, qui ont également pris le contrôle de vastes quartiers de la ville. Dans



bon nombre de ces zones, la violence en bande organisée contre la population, en particulier les femmes et les filles, est endémique. Selon de nombreuses sources, ces bandes recourent communément au viol et à d'autres formes de violence sexuelle pour terrifier, humilier et contrôler les populations et les contraindre à se déplacer. Les enlèvements contre rançon deviennent eux aussi monnaie courante.

La violence et l'insécurité extrêmes qui règnent dans le pays fragilisent encore plus l'économie, portent atteinte à la liberté de mouvement et aux autres droits humains et font obstacle à la prestation des services essentiels et à l'acheminement de l'aide humanitaire ; elles ont également de très graves répercussions sur les efforts de développement. La résurgence du choléra n'a fait qu'exacerber la vulnérabilité et les besoins de la population.

Les bandes organisées seraient soutenues par des acteurs politiques et économiques qui les utiliseraient pour influencer sur les élections et la vie politique globale du pays. L'absence ou la faiblesse des institutions publiques dans de nombreuses zones a permis à ces organisations criminelles de gagner du terrain et d'exercer un contrôle effectif sur des quartiers stratégiques de la zone métropolitaine de Port-au-Prince et, dans une moindre mesure mais de plus en plus largement, sur d'autres régions du pays.

Depuis la mi-septembre, en raison des pénuries de carburant, de la suppression des subventions publiques aux carburants et des réformes douanières, on assiste dans tout le pays à des manifestations de grande ampleur et à des actes de violence, dont des éléments politiques et économiques opposés aux réformes sont parfois complices. La violence et l'insécurité extrêmes qui règnent à Haïti, la désastreuse situation socioéconomique du pays et les doutes quant à la capacité du Gouvernement de faire face à ces problèmes ont encore exacerbé la colère de la population. S'en sont ensuivies des attaques et des pillages qui ont visé, entre autres, des locaux des organismes, fonds et programmes des Nations Unies, et les ont privés des moyens d'aider efficacement les plus vulnérables.

Nombre d'interlocuteurs ont insisté sur les liens existant entre l'insécurité, la situation politique, l'impunité et l'absence de justice, le sous-développement et les besoins humanitaires urgents. Les participants aux consultations ont affirmé, en particulier, que la police devait agir d'urgence pour neutraliser les bandes organisées. Le règlement de la crise politique, qui consiste notamment à créer des conditions propices aux élections et aux réformes, a été considéré comme essentiel à l'instauration d'une sécurité durable dans le pays et à l'élaboration de solutions à long terme propres à remédier au problème des bandes organisées. Le rétablissement de la sécurité permettra également de mener les opérations humanitaires d'urgence qui sont nécessaires pour endiguer la flambée de choléra, et d'apporter une aide vitale aux personnes touchées par la violence en bande organisée et par le tremblement de terre de 2021.

La facilité avec laquelle les bandes organisées se procurent des armes et des munitions est une préoccupation largement partagée : plusieurs interlocuteurs ont souligné la nécessité d'aider les Ministères des finances, de la justice et de l'intérieur, ainsi que les juges et les procureurs, à lutter contre le trafic et le détournement d'armes. Il importe tout particulièrement de soutenir les services douaniers si l'on veut combattre le trafic d'armes, une tâche à laquelle s'attelle actuellement l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. La corruption généralisée ainsi que l'incapacité des institutions publiques à contrôler efficacement les frontières et les ports contribuent à faire d'Haïti une plaque tournante du trafic d'armes. Il a été affirmé que les pays d'origine ou de transit devaient de toute urgence mettre en œuvre de robustes mécanismes de contrôle et de surveillance.

Police nationale d'Haïti

Les responsables gouvernementaux et certains représentants de la société civile ont constaté que la Police nationale d'Haïti avait quelque peu progressé dans la lutte contre les bandes organisées, comme en témoignaient les modestes succès remportés peu auparavant dans les opérations lancées à Croix-des-Bouquets. Il convient de noter qu'entre le 1^{er} janvier et le 31 août 2022, les autorités ont enregistré 877 enlèvements, dont ceux de 182 femmes, 13 filles et 15 garçons. Bien que toujours élevé, le nombre d'enlèvements a diminué, puisqu'il est passé de 198 en mai à 72 en août.

Les effectifs de la Police nationale d'Haïti sont néanmoins loin d'être suffisants. Ils se montent à près de 14 161 policiers, dont 1 567 femmes. Quelque 13 000 agents seraient affectés au maintien de l'ordre, soit un taux de 1,06 policier pour 1 000 habitants, ce qui est bien inférieur au taux de 2,2 pour 1 000 recommandé par l'ONU au plan international. On estime qu'un tiers seulement des policiers chargés du maintien de l'ordre sont opérationnels et assument des fonctions de sécurité publique à tout moment. Dans plusieurs des quartiers qui sont contrôlés par des gangs, notamment Martissant et Cité-Soleil, il n'y a pas de poste de police en activité, ce qui contribue à laisser le champ libre aux chefs de ces gangs, qui y exercent un pouvoir sans limite.

Plusieurs interlocuteurs nationaux ont constaté que la Police nationale d'Haïti était parvenue à s'imposer davantage, améliorant notamment le moral de ses membres en offrant par exemple des récompenses aux agents participant à des opérations dangereuses. Il convient de noter que le nombre d'agents tués depuis que les bandes organisées ont intensifié leurs activités est en augmentation : 21 ont perdu la vie en 2021 et 13 entre janvier et août 2022. Environ 28 postes de police ont été vandalisés ou détruits entre janvier et août 2022, ce qui a affaibli, voire réduit à néant, l'autorité de la police et de l'État dans de vastes quartiers qui ont été laissés aux mains des bandes organisées. Fait inquiétant, 1 343 agents ont quitté la police nationale depuis octobre 2019, ces départs étant expliqués principalement par l'environnement de travail difficile dans lequel celle-ci opère. Il est urgent d'accroître sensiblement les effectifs de la police nationale et de mettre en place les conditions voulues pour faire en sorte que la plupart des policiers se consacrent exclusivement à des fonctions de maintien de l'ordre en service actif.

L'existence de garanties permettant de prévenir les violations des droits humains et d'enquêter et de prendre les mesures nécessaires lorsque de telles violations se produisent est mise en doute. On s'inquiète tout particulièrement de l'inadéquation et de l'inefficacité des mécanismes de contrôle interne et externe de la Police nationale d'Haïti, ainsi que de la faiblesse générale des institutions judiciaires haïtiennes. Les cas de collusion et de complicité de la police avec les bandes organisées suscitent aussi de vives inquiétudes, notamment au vu du risque que des armes et des munitions appartenant à la police tombent entre les mains de ces gangs. Il est nécessaire de mettre en place, avec l'appui de la communauté internationale, un rigoureux mécanisme de vérification des antécédents et des dispositifs internes de surveillance et de contrôle adéquats.

D'après les autorités nationales, la lutte contre les bandes organisées est freinée essentiellement par le manque de matériel de protection individuelle, d'armes, de munitions et d'autres équipements tactiques et par l'insuffisance des moyens permettant d'utiliser ce matériel efficacement. La Police nationale d'Haïti fait face à des gangs qui ont des armes de plus gros calibre et qui sont mieux équipées qu'elle. Elle dispose par exemple d'un nombre très réduit de véhicules blindés tactiques opérationnels, ce qui limite considérablement sa capacité à lancer des opérations contre ces bandes. En outre, ses capacités de collecte et de partage de renseignements ne sont ni suffisantes ni assez coordonnées pour qu'elle puisse mener des opérations

fondées sur le renseignement efficaces. Certains interlocuteurs se sont inquiétés de la corruption qui régnait dans les rangs de la police et de la collusion avec les gangs, ainsi que du risque connexe que les nouveaux équipements et matériels fournis à la police nationale finissent entre les mains de groupes criminels. Les autorités nationales ont souligné la nécessité de poursuivre les activités de formation et de renforcement des capacités pour permettre à la police nationale de concevoir et de mener à bien des opérations antigangs.

On constate un manque de coordination entre les unités de la Police nationale haïtienne chargées d'enquêter sur les infractions à caractère sexuel, à savoir l'Unité de lutte contre les crimes sexuels, la Brigade de protection des mineurs et la Cellule contre l'enlèvement, qui connaissent toutes d'importantes pénuries de ressources et de moyens logistiques opérationnels.

La situation est aggravée par l'état du système judiciaire, qui a été encore affaibli par la violence en bande organisée. En juillet 2022, des gangs ont attaqué les tribunaux de première instance de Port-au-Prince et de Croix-des-Bouquets, interrompant les procédures judiciaires. Toute amélioration de la capacité de la Police nationale d'Haïti à lutter contre la violence en bande organisée doit s'accompagner d'une action visant à donner au système de justice pénale les moyens de traiter plus rapidement les dossiers des membres de gangs qui sont arrêtés et de veiller à ce qu'ils soient jugés dans le plein respect du droit à une procédure régulière et à un procès équitable. De même, des efforts doivent être faits pour améliorer le système pénitentiaire, compte tenu de la surpopulation alarmante constatée dans le système carcéral, sachant que, selon les informations fournies par le Ministère de la justice, la grande majorité des détenus (83 %) sont des personnes placées en détention provisoire, dont beaucoup ont déjà passé plus de temps en détention que ce que leurs infractions présumées auraient pu justifier. D'après des fonctionnaires du Ministère de la justice, les détenus disposent d'un espace limité à 0,34 mètre carré et sont nombreux à souffrir de malnutrition sévère, ce qui a entraîné plus de 180 décès depuis janvier 2022.

S'il convient de noter la faiblesse générale des institutions garantes de l'état de droit haïtiennes, aujourd'hui, la principale priorité est de donner à la Police nationale haïtienne les moyens de mieux contrer et contenir les gangs. Les autorités haïtiennes ont souligné que c'était des Haïtiens eux-mêmes que les solutions devaient venir, que la direction des opérations devait être assurée par la police nationale, et que les partenaires internationaux devaient aider cette dernière à améliorer sa capacité à assurer la sécurité. Le défi consiste à donner à la police les moyens de devenir une force de maintien de l'ordre solide et efficace, capable de s'attaquer efficacement à la menace représentée par les bandes organisées et de contribuer à la sécurité des populations. La police nationale doit regagner la confiance de la population, car il ne pourra pas y avoir de succès à long terme sans une vaste mobilisation et un large soutien à l'action policière.

Approche et mesures recommandées

Au vu de l'extrême gravité de la situation, les efforts déployés par la communauté internationale pour renforcer l'appui à la Police nationale d'Haïti doivent avoir pour objectif de réduire la capacité des bandes organisées à bloquer ou à attaquer les infrastructures stratégiques et à menacer les moyens de subsistance de la population. Pour parvenir à cet objectif, les priorités suivantes sont considérées comme essentielles : rétablir la liberté de circulation des Haïtiens à Port-au-Prince et dans l'ensemble du pays et, notamment et surtout, garantir l'accès de la population aux fournitures essentielles et aux services de base ; sécuriser les installations vitales (ports, aéroports, terminaux pétroliers, grands axes routiers) pour permettre à l'État

de fonctionner normalement et à la vie quotidienne de reprendre son cours ; dissuader les activités des gangs (homicides, violences sexuelles, enlèvements) pour réduire la violence contre la population. La mise en œuvre de ces priorités est indispensable pour mettre fin à l'instabilité galopante que connaît le pays.

Les autorités haïtiennes ont souligné que la Police nationale d'Haïti avait besoin d'un appui pratique spécialisé pour concevoir, planifier et superviser les opérations de lutte contre les gangs par le déploiement de conseillers internationaux (policiers et experts, armés ou non), qui seraient embarqués au sein des unités spécialisées de la police nationale pendant une période prolongée. Lors de consultations antérieures, les autorités haïtiennes avaient exprimé une préférence en faveur de formes d'appui qui ne relèvent pas des dispositions du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Les conseillers internationaux, y compris ceux qui auraient une expérience en matière de lutte antigang et un savoir-faire spécialisé dans des domaines tels que les violences sexuelles et fondées sur le genre, travailleraient aux côtés du commandement de la police nationale, contribuant ainsi au rétablissement du contrôle de l'État sur les installations et les infrastructures routières vitales.

Après les tentatives infructueuses faites pour reprendre le contrôle du terminal pétrolier de Varreux, le Premier Ministre d'Haïti a indiqué au Secrétariat que le déploiement à titre provisoire d'une force spéciale multinationale en vue de renforcer temporairement la Police nationale d'Haïti pourrait être envisagé face à la détérioration des conditions de sécurité. Par la suite, le 6 octobre, le Conseil des ministres a autorisé le Premier Ministre à demander le déploiement immédiat d'une force armée spécialisée internationale pour faire face à l'insécurité résultant des agissements criminels des gangs armés.

Dans ces circonstances, une réponse immédiate s'impose. Il conviendra ensuite de prévoir des interventions à moyen et long terme.

À court terme, il est proposé de prendre les mesures décrites dans les développements qui suivent.

Force d'action rapide

Un ou plusieurs États Membres, agissant bilatéralement à l'invitation du Gouvernement haïtien et en coopération avec lui, pourraient procéder au déploiement immédiat d'une force d'action rapide chargée d'appuyer la Police nationale d'Haïti. Cette force aurait notamment pour mission de soutenir la police nationale dans la région métropolitaine de Port-au-Prince principalement en assurant le libre acheminement de l'eau, du carburant, des denrées alimentaires et des fournitures médicales depuis les principaux ports et aéroports jusqu'aux habitants et aux installations de soins de santé. À cette fin, elle aiderait la police nationale à écarter la menace posée par les bandes organisées et à assurer la protection immédiate des infrastructures critiques et des services essentiels. Elle offrirait à la police nationale un répit cruellement nécessaire en lui apportant des moyens opérationnels complémentaires et lui permettrait également de réévaluer les besoins et d'affecter des ressources mises sous forte tension aux priorités normales de sécurité publique.

Le Conseil de sécurité pourrait accueillir favorablement la création d'une telle force en réponse à la demande faite par le Gouvernement haïtien le 6 octobre.

La force serait composée de membres des forces armées spéciales fournis par un ou plusieurs États Membres, dont un serait chargé d'assurer un rôle de direction (planification, démarrage, commandement et direction des opérations). Les États Membres ne fournissant pas de personnel armé pourraient apporter un soutien financier et matériel.

Le Secrétaire général peut déployer des capacités supplémentaires de l'Organisation des Nations Unies pour soutenir la mise en place d'un cessez-le-feu ou d'arrangements humanitaires et assurer la coordination de ces activités avec la force internationale.

La force se retirerait progressivement à mesure que la Police nationale d'Haïti rétablirait le contrôle de l'État sur les infrastructures critiques visées par les gangs et serait à nouveau en mesure d'assurer la sécurité générale et la liberté de circulation. À partir de là, deux options pourraient être envisagées pour renforcer l'appui à la police nationale sur le plus long terme.

À moyen terme, les deux options suivantes pourraient être mises en œuvre après le départ de la force d'action rapide :

Option 1 : groupe multinational de police

Les États Membres, agissant bilatéralement à l'invitation du Gouvernement haïtien et en coopération avec lui, pourraient créer un groupe multinational de police chargé de renforcer les moyens tactiques et opérationnels dont dispose la Police nationale d'Haïti pour lutter contre la violence des gangs. La police nationale resterait la seule force en première ligne dans la conduite des activités de police opérationnelle et des opérations de lutte antigang. Le groupe multinational de police serait chargé des activités suivantes : donner des conseils sur la conception et la conduite des opérations de lutte contre les gangs armés ; donner des conseils sur les activités et les procédures de maintien de l'ordre et les observer ; vérifier les antécédents du personnel de police recevant une formation tactique ; donner des conseils sur les systèmes et les pratiques, ainsi que sur l'utilisation, l'entretien et le contrôle efficaces du matériel, y compris des armes et des munitions ; former le personnel de la police nationale aux stratégies antigangs et aux techniques de police de proximité pour regagner la confiance de la population dans les quartiers touchés par les gangs ; évaluer les menaces que les bandes organisées représentent pour la sécurité nationale et l'ordre public et donner des conseils sur la capacité de la police nationale à faire face à ces menaces dans le plein respect des droits humains. Le groupe offrirait des gages de garantie et de confiance aux États Membres disposés à fournir du matériel et des technologies en vue de renforcer l'appui apporté à la police nationale en matière de sécurité. Le Conseil de sécurité pourrait accueillir favorablement une demande d'assistance de ce type de la part du Gouvernement haïtien et inviter les États Membres à y donner suite en contribuant au groupe.

Le groupe serait composé de conseillers pour les questions de police originaires d'un petit groupe d'États Membres possédant un savoir-faire spécialisé dans les domaines des opérations de lutte antigang et des activités de police de proximité. Il serait chargé d'assurer le déploiement de l'équipement, du matériel et des technologies qui seraient mis à disposition par les États Membres (y compris ceux qui ne détachent pas de conseillers) et dont la Police nationale haïtienne a besoin pour mener ses opérations antigangs (technologies de pointe permettant d'intercepter les communications des gangs et des drones, par exemple). Les États Membres ne fournissant pas de conseillers ou de matériel au groupe seraient invités à contribuer au financement de son déploiement et de ses opérations. Les membres du groupe ne seraient pas eux-mêmes appelés à participer aux opérations de première ligne.

Cette option permettrait de conclure des accords opérationnels plus rapidement et faciliterait la fourniture à la Police nationale haïtienne du matériel et du soutien dont elle a cruellement besoin et qui ne peuvent être fournis par l'Organisation des Nations Unies.

La direction et le commandement du groupe multinational de police seraient assurés par l'un des États Membres fournisseurs. Composé du chef du groupe, du directeur général de la Police nationale d'Haïti et du chef de la police des Nations Unies, un conseil tripartite serait chargé d'assurer la coordination et de veiller à ce que l'appui apporté soit conforme aux normes et aux règles applicables en matière de droits humains. À cette fin, le BINUH pourrait se voir confier le mandat de participer au conseil tripartite.

Option 2 : force spéciale multinationale

Un groupe d'États Membres, agissant bilatéralement à l'invitation du Gouvernement haïtien, pourrait créer une force spéciale chargée d'aider la Police nationale d'Haïti à lutter contre les gangs, notamment au moyen d'opérations conjointes destinées à frapper, isoler et contenir les gangs dans tout le pays. Le Conseil de sécurité pourrait accueillir favorablement la création d'une telle force, dont la viabilité serait renforcée par l'existence d'un large soutien politique et social en faveur de son déploiement et par un accord véritable entre le Gouvernement et l'opposition sur la voie politique à suivre. La force spéciale serait composée d'unités spéciales de police bien équipées mises à disposition par un groupe d'États Membres, dont l'un serait chargé de prendre la tête du commandement et de la direction des opérations. Le BINUH aurait pour mission de vérifier que l'appui fourni est conforme aux normes et aux règles applicables en matière de droits humains et d'en rendre compte.

Dans le cadre de cette option, un soutien pourrait être apporté à la Police nationale d'Haïti aux points de passage de la frontière terrestre et dans le cadre des efforts visant à étendre l'autorité de l'État, y compris la réouverture des postes de police et l'installation d'une présence policière aux postes-frontières officiels en vue de favoriser l'instauration d'un climat propice à l'amélioration de la perception des recettes. Si les États Membres n'apportent pas un soutien et un financement sous forme bilatérale en faveur de cette option, une autre solution pourrait être le recours à des contributions dans le cadre d'une opération des Nations Unies. Toutefois, comme déjà indiqué, le retour à une opération de maintien de la paix des Nations Unies ne constitue pas la formule privilégiée par les autorités.

Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies qui se sont succédé depuis 2005 ont nettement contribué à limiter l'emprise des gangs et à rétablir l'autorité de l'État dans les zones touchées par la violence des gangs depuis plusieurs dizaines d'années. Toutefois, la fin de ces opérations reposait sur l'hypothèse que la Police nationale d'Haïti continuerait à renforcer ses capacités institutionnelles et à opérer dans un climat de relative stabilité politique pour pouvoir consolider les acquis obtenus au fil des ans en matière de sécurité. Cette hypothèse vaut également pour la situation actuelle : toute action visant à contenir les bandes organisées n'aura qu'un effet temporaire si elle ne s'inscrit pas, en parallèle, dans le cadre d'efforts sincères de la part des acteurs haïtiens et internationaux en vue de remédier aux causes profondes du phénomène des gangs, à savoir la mauvaise gouvernance budgétaire et la corruption favorisée par des intérêts politiques et économiques qui ne sont guère inspirés par le souci de construire un État bien géré où règne l'état de droit.

Parallèlement à la force d'action rapide et aux options ultérieures proposées, le Conseil de sécurité pourrait décider de prendre les mesures supplémentaires décrites ci-après.

Poursuite du renforcement de la composante policière du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti par le relèvement de l'effectif maximum autorisé

Tout soutien apporté à la Police nationale d'Haïti dans l'optique d'améliorer sa capacité à lutter efficacement contre les gangs doit avoir pour complément un renforcement de l'action de formation que le BINUH et les partenaires internationaux mènent pour étendre les capacités générales de la police nationale au-delà des opérations de sécurité. Il convient notamment de consolider les effectifs de la police nationale, de poursuivre la vérification des antécédents, d'améliorer les compétences en matière de police de proximité, de renforcer la capacité à prévenir et à réprimer les violences sexuelles, et enfin de remettre en état les postes de police qui ont été détruits dans les zones sous l'emprise des gangs. Il ne suffira pas d'assurer le succès des opérations destinées à déloger les gangs. Encore faudra-t-il garantir la capacité à établir et à maintenir la présence des forces de sécurité publique et des institutions publiques compétentes afin d'empêcher le retour des groupes criminels, ainsi que celle de fournir l'assistance et les services de base nécessaires. Une telle approche est indispensable pour nouer les liens de confiance nécessaires entre les forces de sécurité et la population ainsi que pour renforcer le contrat social.

Fourniture d'un soutien bilatéral à la Police nationale d'Haïti en matière de formation et d'équipement

Le Conseil de sécurité pourrait demander aux États Membres de fournir d'urgence à la Police nationale d'Haïti des équipements, une formation et du matériel, afin d'améliorer la capacité de cette dernière à contenir les groupes criminels qui contrôlent actuellement des lieux clés, en mettant l'accent sur la région de Port-au-Prince, en particulier l'accès aux ports et aux routes qui sont indispensables à l'acheminement des biens essentiels et à la libre circulation des personnes dans le pays.

Les autorités haïtiennes ont indiqué que la Police nationale d'Haïti était en passe de recevoir plusieurs cargaisons de véhicules tactiques blindés, qui devraient normalement arriver d'ici à la fin de l'année. Elles ont également fait savoir qu'elles attendaient l'envoi rapide d'armes et de munitions nécessaires à la conduite des opérations. La direction de la police nationale a déclaré avoir une certaine confiance dans sa capacité à tirer parti des modestes succès enregistrés récemment et à reprendre progressivement le contrôle des zones clés de la capitale grâce à cet équipement et à un soutien matériel supplémentaire. Deux États Membres déploient déjà actuellement des efforts importants pour mettre en place une capacité d'intervention spécialisée, qui devrait être prête d'ici à la fin de 2023. Dans l'intervalle, la police nationale cherche à renforcer une unité antigang temporaire. J'encourage vivement les États Membres à accroître l'aide qu'ils apportent à Haïti en matière de sécurité, notamment en donnant à la police nationale les moyens de mener ses opérations, en complément des efforts actuellement engagés pour renforcer la police au moyen du panier de financement commun.

À cet égard, je demande également aux autorités haïtiennes d'instituer des mécanismes et des garde-fous adéquats, efficaces et transparents pour assurer la gestion et le contrôle des armureries et l'entretien du matériel. Le BINUH se tient prêt, par l'entremise de sa composante policière, à soutenir la mise en place de garanties concernant le stockage et la supervision du matériel, des armes à feu et des munitions fournis à la Police nationale haïtienne. Ces garde-fous devraient permettre de vaincre les réticences exprimées au cours des consultations par certains États Membres, qui redoutent que le matériel en question soit mal utilisé ou détourné. La police nationale doit également disposer de mécanismes de responsabilité efficaces et transparents pour enquêter et agir en cas de soupçons de violations des droits humains.

Lutte contre les flux de fonds et d'armes illicites à destination des gangs

Comme l'a indiqué le Conseil de sécurité au paragraphe 4 de la résolution 2645 (2022), les États Membres doivent redoubler d'efforts pour interdire le transfert des armes légères et de petit calibre ainsi que de leurs munitions à des acteurs non étatiques qui participent à la violence en bande organisée, à des activités criminelles ou à des atteintes aux droits humains en Haïti ou appuient de tels actes. Au cours des consultations, nombre d'interlocuteurs, dont les autorités nationales, ont évoqué l'importance de contrôles efficaces pour empêcher les armes et le matériel de se retrouver dans les mains des gangs. Certains ont souligné qu'il importait de prendre dûment en considération la possibilité de prendre les sanctions envisagées au paragraphe 5 de la résolution 2645 (2022) ainsi que d'adopter des mesures au niveau bilatéral en vue de limiter le transfert d'armes et le soutien financier aux gangs.

Fourniture d'une assistance technique au secteur de la justice

Haïti doit prendre des mesures pour aborder de manière globale les liens entre maintien de l'ordre et état de droit afin de garantir le bon fonctionnement de tous les maillons de la chaîne pénale (enquête, poursuite, jugement, condamnation, emprisonnement). Compte tenu de la faiblesse persistante du système judiciaire, il est vraisemblable que des mesures spéciales seront nécessaires pour traiter la situation des membres de gangs placés en détention. Le succès des opérations accentuera la pression sur des systèmes judiciaire et pénitentiaire déjà très fortement sollicités, qui auront à faire face à un nombre croissant de détenus et de procédures judiciaires. La mise en place de pôles judiciaires spécialisés chargés de poursuivre les infractions commises par les bandes organisées (y compris les faits de violence sexuelle) pourrait contribuer à accélérer l'instruction des affaires au gré de l'augmentation des arrestations. L'ONU soutient de telles initiatives.

Dans tous les scénarios envisagés, le BINUH continuerait à fournir une assistance à la Police nationale d'Haïti conformément à son mandat, en gardant à l'esprit la nécessité de veiller au respect des normes et des règles en matière de droits humains, ainsi qu'à l'application nécessaire de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes. Le renforcement des fonctions d'appui et de coordination du Bureau mais aussi de la capacité de celui-ci à assurer un suivi et à formuler des recommandations utiles aux autorités haïtiennes sera d'une importance cruciale pour l'intensification des efforts visant à aider la police.

Enfin, au-delà des options décrites dans les développements qui précèdent, Haïti et la communauté internationale doivent continuer à déployer des efforts soutenus pour veiller à ce que les droits humains de la population, notamment dans les domaines de l'éducation et de la santé, soient promus et protégés sur l'ensemble du territoire national, y compris par la fourniture effective de services de base. Si la population ne bénéficie pas de possibilités de développement réelles et durables, les gangs continueront à exploiter les faiblesses systémiques existantes. Le retour à une intervention plus robuste des Nations Unies sous la forme d'une opération de maintien de la paix reste une solution d'ultime recours, au cas où aucune mesure décisive ne serait prise d'urgence par la communauté internationale, conformément aux options présentées, et où les forces nationales de maintien de l'ordre s'avèreraient incapables d'inverser la détérioration de la situation en matière de sécurité.

En conclusion, je réaffirme qu'il est essentiel, pour rétablir la sécurité de manière durable et pérenne, de progresser d'urgence vers une solution nationale à l'impasse politique dans laquelle le pays est depuis longtemps enlisé.

(Signé) António Guterres